FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2009/02

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1^{er} avril 2009 portant nomination de M. Fabien BOVA en qualité de Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Article 1er:

Du 11 au 24 juillet 2009, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur « Animation des Filières », pour tous actes relevant des attributions du directeur général.

Article 2:

Du 25 au 31 juillet 2009, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe d'ISSERNIO, Secrétaire Général, pour tous actes relevant des attributions du directeur général.

Article 3:

Cette décision prend effet au lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 8 juillet 2009

Fabien BOVA

Le Directeur général